

Menaces sur les écoles catholiques sous contrat en Espagne... et en France ?

Author : Rédaction RC

Categories : [Brèves](#)

Date : 18 février 2016



La montée de la gauche dans plusieurs régions d'Espagne produit déjà des effets néfastes pour l'enseignement catholique, qui est dans le collimateur des idéologues. Plusieurs régions [ont déjà décidé de geler ou de réduire les fonds publics](#) alloués aux écoles sous contrat avec l'Etat, faisant peser des menaces réelles sur la survie des établissements. Le droit des parents de scolariser leurs enfants dans des écoles où leur foi est respectée est battu en brèche. Pourrait-on imaginer pareilles initiatives en France ? La réalité espagnole démontre que c'est en tout cas possible.

La « continuité du modèle éducatif » de l'enseignement catholique est en danger, affirme Infocatolica, exemples à l'appui. Car aux réductions de fonds s'ajoutent déjà des règles publiques destinées à empêcher que les parents compensent le manque à gagner des écoles de leurs choix en apportant une contribution volontaire. Et pour certaines matières non obligatoires, les autorités régionales suppriment déjà les contrats au coup par coup.

L'école catholique dans le collimateur de la gauche en Espagne

Le gouvernement de gauche de Castilla-La Mancha vient de geler la ligne budgétaire de financement des écoles sous contrat – qui sont, comme dans l'ensemble de l'Espagne, dans leur immense majorité catholiques.

Dans la région de Murcie, le parti socialiste (PSOE), le mouvement populiste d'extrême gauche Podemos et le mouvement d'apparence plus lisse, le très « libéral-centriste » Ciudadanos, ont uni leurs voix pour sabrer 3 millions d'euros de la dotation aux écoles sous contrat, contraignant le gouvernement de la région du Partido Popular, minoritaire, d'appliquer la mesure. Selon le PP, plus de 1.000 élèves vont obligatoirement, de ce fait, devoir être transférés vers les établissements publics.

Il a failli se produire la même chose à Madrid où seule la marche arrière de Ciudadanos a permis de sauver l'essentiel du budget. L'essentiel seulement puisque le PP qui est à la tête de la communauté régionale a dénoncé les contrats relatifs aux niveaux les plus avancés des formations professionnelles, et qu'il a diminué de 22 % les subventions allouées aux centres d'accueil privés pour les tout-petits de zéro à trois ans.

Plusieurs régions espagnoles diminuent les ressources des écoles sous contrat

A Valence, la communauté autonome interdit désormais aux parents de participer au paiement de la scolarité de leurs enfants dans les établissements privés sous contrat, alors même que cette participation était basée sur le volontariat.

En Andalousie, prétextant la chute de la démographie, le gouvernement autonome de la « Junte » réduit les dotations aux écoles privées... tout en augmentant le nombre de places disponibles dans les écoles publiques dans les mêmes zones.

Ces mesures pèseront le plus lourdement sur les parents qui n'ont pas les moyens de payer l'école catholique hors contrat, totalement privée et donc totalement à leur charge : [elle concerne aujourd'hui 4 % des élèves](#) (contre 1 % en France). Infocatolica souligne que les réformes actuelles aboutiront à limiter radicalement le droit reconnu par la Constitution aux parents de choisir pour leurs enfants une éducation conforme à leurs valeurs et à leurs croyances religieuses. L'Espagne est encore aujourd'hui – après la Belgique – le pays d'Europe qui compte la plus importante proportion d'élèves qui ne fréquente pas l'école publique : 32 %, assez loin devant la France qui est en troisième place.

Menaces sur l'existence des écoles catholiques sous contrat en Espagne

Mais que faire, lorsque les caisses de l'Etat sont vides ? Eh bien, contrairement aux apparences, les choix budgétaires espagnols en cours ne sont en rien des mesures d'économie. Selon [une étude réalisée en 2012](#) par la fédération des écoles catholiques FERECCECA, l'existence de l'enseignement catholique assurait alors à l'Etat une économie de 4 milliards d'euros annuels. On peut supposer que la situation n'a pas beaucoup changé depuis. Selon cette étude, un élève de l'enseignement public « coûte » 6.187 euros par an ; dans le privé sous contrat, l'addition atteint à peine la moitié de cette somme : 3.026 euros. A l'époque, les responsables de l'enseignement privé catholique sous contrat avaient déjà

souligné que cela constituait une « discrimination » à l'égard de leurs élèves.

Preuve que l'affaire est idéologique, et religieuse.

Anne Dolhein

Source [RéformationTV](#)